



# Ville de Vaujours

## DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 09/06/2021		DP N° 093 074 21 C0043
Par :	MONSIEUR	
Demeurant à :	262 BIS RUE DE MEAUX 93410 VAUJOURS	Surface de plancher créée: 0 m <sup>2</sup>
Pour :	TRAVAUX DEMARRES SANS AUTORISATION : EDIFICATION D'UN MUR SEPARATIF, REFECTION D'UNE DESCENTE DE GARAGE ET DE SON MUR, MODIFICATION DU PORTAIL ET DU PORTILLON -	Nb de bâtiments : 0
Sur un terrain sis à	262 BIS RUE DE MEAUX – 93410 VAUJOURS	Destination : HABITATION
Cadastré :	B 836 – Lot 1	

### ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision d'OPPOSITION n° 21/258

Monsieur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;
- Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu le contenu et les effets du plan local d'urbanisme et ce conformément aux articles L 151-1 , L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu la déclaration préalable susvisée.

**Considérant** que les travaux ont été entrepris sans autorisation.  
**Considérant** que la parcelle cadastrée B 836 fait partie d'une copropriété et que leur accord est nécessaire à toute demande d'autorisation de travaux.  
**Considérant** que la copropriété n'a pas donné son accord à la présente demande.  
**Considérant** le contenu du devis qui ne mentionne pas la nature des travaux.  
**Considérant** que le formulaire Cerfa est erroné.  
**Considérant** que les pièces composant le dossier sont insuffisantes et trop imprécises pour déterminer les travaux en cours et à achever.

J'ai le regret de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **ne peuvent être exécutés** :

**-ARRETE-**

**Article 1** : La déclaration préalable susmentionnée **est REFUSEE**.

Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021

**Article 2 : Il conviendra de remédier et de répondre aux manquements suivants :**

- L'accord de la copropriété est nécessaire ;
- Préciser les dimensions et coloris du portail et du portillon ;
- Fournir une photo de la rue permettant d'indiquer clairement les travaux déjà réalisés et à venir ;
- Le mur mitoyen ne peut excéder 2 mètres et l'accord des voisins est nécessaire. En outre quelle sera la teinte ou les matériaux utilisés ?
- Vous évoquez un mur de clôture ajourée de quoi s'agit-il ? ;
- Quelle sera la dimension du mur de descente du garage ainsi que les matériaux des travaux de maçonnerie ? ;
- Des photos avant et après travaux permettront de mieux comprendre le projet dans sa totalité.
- Le formulaire CERFA doit mentionner la référence cadastrale complète (B 836) à la page 2 ;
- Le formulaire CERFA des taxes doit stipuler « 0 » aux lignes de « stationnement et de démolition ». En outre, vous devez indiquer la surface de plancher existante sur ce même formulaire (page 7).

**Article 3 :** Un nouveau dossier doit être déposé **avant toute reprise de travaux**. Le service urbanisme se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (☎ 01 48 61 96 75).

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 29 juin 2021

**Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint en charge de  
l'urbanisme, les espaces verts, les  
travaux et les voiries,**



**Stéphane PAU**

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE  
ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. **« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »**

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Accusé de réception en préfecture  
093-2020-07421-21-000-2021-06-25-44  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021



# Déclaration préalable

## à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

cerfa

N° 13703\*07

### Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D.P. 09 3074 21 00043

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

MAIRIE DE VAUJOURS

SEINE SAINT-DENIS

23784

10 JUIN 2021

le 09 06 2021 Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National

### 1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI...)  pour être annexéReprésentant de la personne morale : Madame  Monsieur 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° 0930742100043  
 Vaujours, le 19 06 2021

Le Maire,

### 2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 262 B Voie : Rue de Neaux

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : VAUJOURS

Code postal : 93410 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours de construction à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, toute notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Accusé de réception en préfecture  
 093-269300372-20210719-21-258-A1  
 Date de télétransmission : 19/07/2021



### 3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

#### Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 26213 Voie : Rue de meaux

Lieu-dit :

Localité : VAUJOURS

Code postal : 83410 BP : Cedex :

**Références cadastrales<sup>1</sup>** : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : 836 Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 262 m<sup>2</sup>

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

### 4 - Le projet

#### 4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin

Autre (précisez) : Refection de la descente de garage et murs à l'identiques

Travaux sur une construction existante

Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : mur de clôture, mur cabé au 264, accès au garage, accès maison

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

mur de cabé reconstruction à l'identique, mur de clôture reconstruction à l'identique, accès au garage à l'identique, accès maison à l'identique, carrelage au sol Berème

Votre projet concerne :  votre résidence principale  votre résidence secondaire

#### 4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : 75 m<sup>2</sup> • la surface de plancher créée : 75 m<sup>2</sup>

• la surface de plancher supprimée : 0

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° 09307621C0043

Vaujours, le 29/06/2021

### 5- Informations pour l'application d'une législation connexe

#### Indiquez si votre projet :

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

#### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable  
 se situe dans les abords d'un monument historique

Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



Stéphane PAU

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.  
 Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

## 6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À VAUJOURS

Le : 31/06/21

Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable

N° 093074210043

Vaujours, le 29/06/2021

Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU



09 JUN 2021  
DP 093 074 21 0043

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour instruire votre demande.

Accusé de réception en préfecture

09300072-20210719-24-250/A

Date de télétransmission : 19/07/2021

Date de réception préfecture : 19/07/2021

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :





# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

## Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 093 074 21 C0043  
 Dpt Commune Année N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

#### 1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : .....m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

##### 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

##### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante? .....m<sup>2</sup>

Quel est le nombre de logements existants ? .....

Quelle est la surface taxable démolie ? .....m<sup>2</sup>

##### 1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ? .....m<sup>2</sup>

#### 1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet : ..... Pour le Maire, .....m<sup>2</sup>.

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... Le 6<sup>ème</sup> Adjoint, .....m<sup>2</sup>.

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui  Non

09 JUIN 2021  
 D P 093 074 21 C0043  
 Vu pour être annexé à la déclaration préalable N° 09307421C0043  
 Vaujours, le 29/06/2021  
 Le Maire,

MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNEMENT  
 Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture  
 093-269300372-20210719-21-258-A1  
 Date de télétransmission : 19/07/2021  
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

## 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui  Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui  Non

## 2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2008	1 exemplaire par dossier

## 3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 093074210043  
Vaujours, le 29.06.2021

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Date

9/6/2021

Nom et Signature du déclarant

Le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
Stéphane PAU



21 OCT. 1989



Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 0930742100043  
Vaujours, le 29/06/2021  
Le Maire,



Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAI'

PC 093 074 80 D 2524



CONSTRUCTION PROJETEE

**BOUQUIN Henri**  
Architecte D.P.L.G. N° 9023  
7, rue de Saint-Mesmes  
77410 MESSY - Tél. : 60 26 01 91

Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021



# Nature de Matériaux

- - câble électrique 5x2,5<sup>13</sup> Ro2V
- Béton (Sable + ciment)
- Fer à Béton
- parpeints
- portail aluminium

DP 093 074 21 C 0043

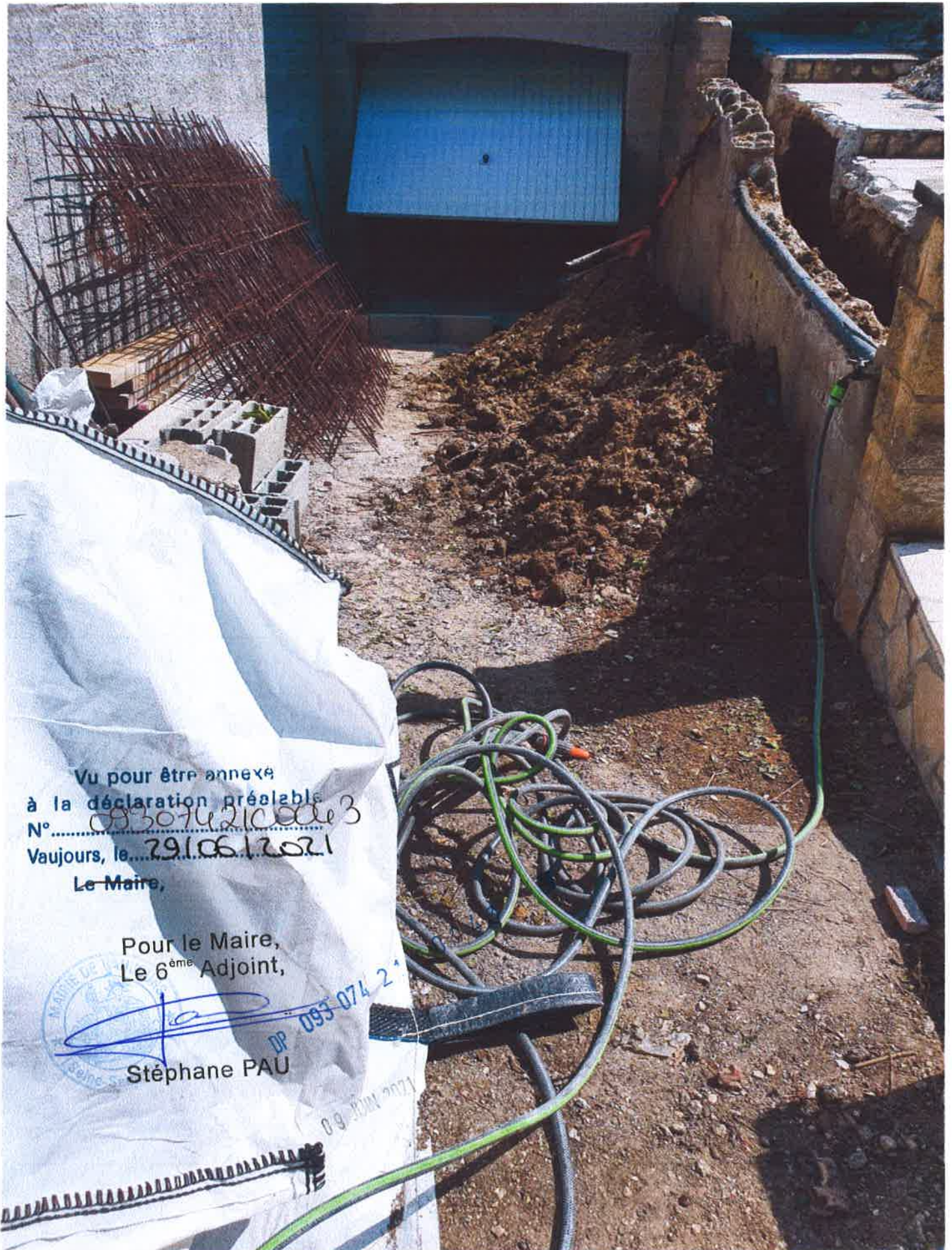
Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 09307421C0043  
Vaujours, le 29/06/2021  
Le Maire,

09 3074 21



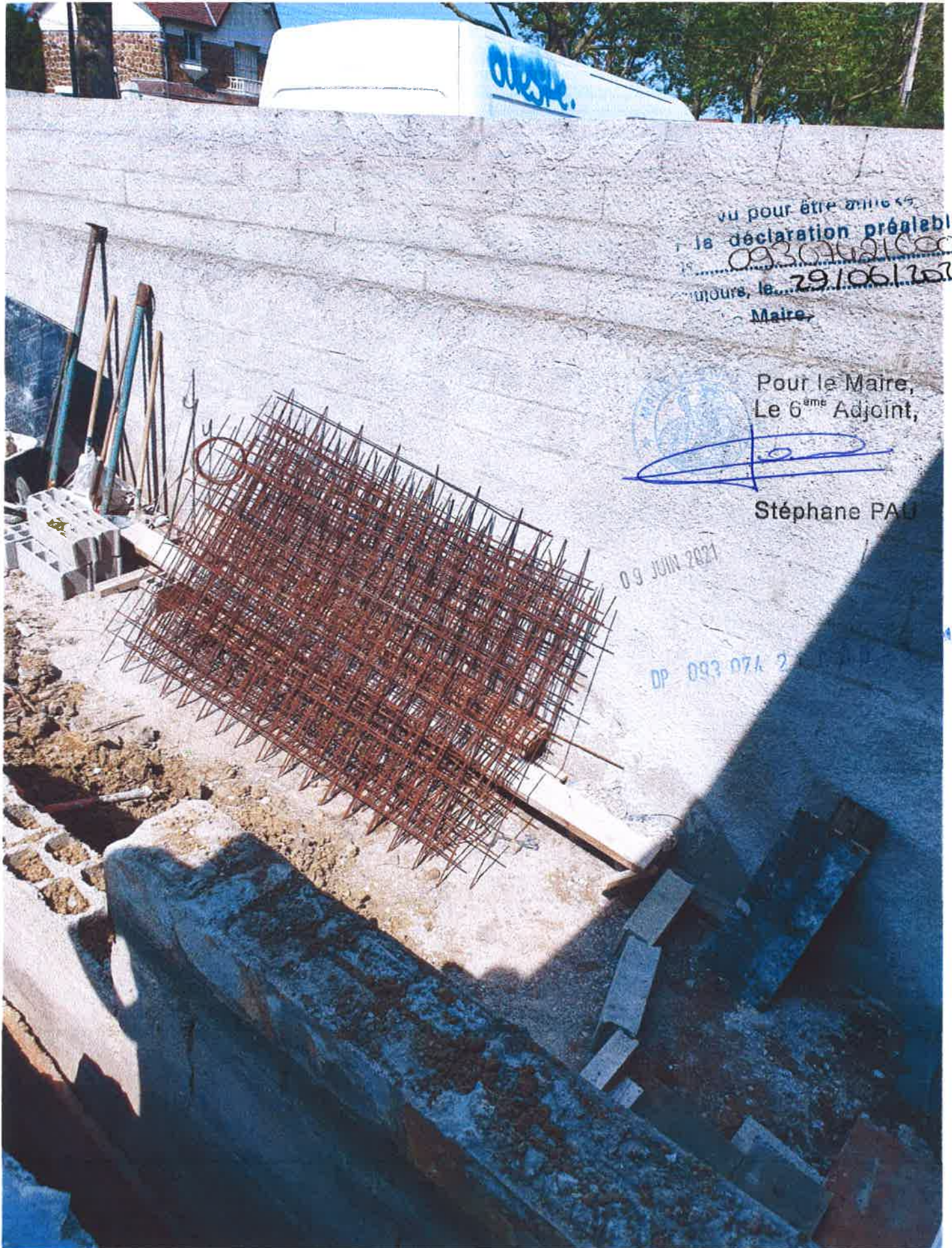
Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU



Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021





Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021



Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 09307421C0043  
Aujourd'hui, le 19/06/2021  
Le Maire,

09 JUIN 2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



Stéphane PAU



DP 093 074 21 C 0043

Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021





# DEVIS

À l'attention de :

262 Bis Rue de Meaux

93410 VAUJOURS

Devis n° 17

CHANTIER : VAUJOURS

Saint-Denis, 01/02/2020

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	T.V.A*	Monta T.T.C
Bon de commande					
<b>Nature des travaux</b>					
Travaux de Maçonnerie	1	3500€	3500€		3500€
TOTAL			Vu pour être annexé		3500€
			à la déclaration préalable N° 09307421C0043 Vaujours, le 29/06/2021 Le Maire,		
Bon pour accord, (cachet et signature client)			Pour le Maire, Le 6 <sup>ème</sup> Adjoint,		

093 074 21 C 0043  
09 JUN 2021  
N° 09307421C0043  
Vaujours, le 29/06/2021  
Le Maire,

ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN PRÉFECTURE  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021

Stéphane PAU





DP 093 074 21 00043

09 JUIN 2021

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 0930742100043  
Vaujours, le 29/06/2021  
Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



*[Signature]*  
Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021






DP 093 01 2 0043 3M  
09 JUIN 2021

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 0930742100063  
Vaujours, le... 29/06/2021  
Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture  
093-269300372-20210719-21-258-A1  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021